# Beaune Côte & Sud communauté d'agglomération www.beaunecoteetsud.com

#### **BUREAU DE COMMUNAUTE DU 3 MAI 2018**

Date d'envoi de la convocation : 26 Avril 2018 Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21 Nombre de Membres du Bureau présents : 14

Nombre de Procurations : 4 Nombre de Votants : 18

Présidence de :

M. Alain SUGUENOT

#### Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean Luc BECQUET

M. Jean-François CHAMPION,

Mme Claude CORON, M. Xavier COSTE.

M. Sylvain JACOB,

M. Michel PICARD, M. Michel QUINET,

M. Jean-Pierre REBOURGEON,

M. Gérard ROY, M. Jean-Paul ROY,

M. Denis THOMAS.

#### Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Estelle BERNARD BRUNAUD Mme Liliane JAILLET.

#### Ont donné pouvoir:

Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS, M. Pierre BROUANT à M. Jean-Paul BOURGOGNE, M. Jean CHEVASSUT à M. Sylvain JACOB,

M. Vincent LUCOTTE à Mme Liliane JAILLET.

#### Absents-excusés :

M. Pierre BOLZE,

M. Stéphane DAHLEN,

M. Patrick MANIERE.

#### Secrétaire de Séance :

M. Sylvain JACOB

#### **DELIBERATION N° BU/18/026**

## GESTION DES EFFECTIFS: MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE D'AGENTS COMMUNAUTAIRES

- I. <u>Fin de mise à disposition d'un agent communautaire vers la Ville de</u> BEAUNE
- M. REBOURGEON, rapporteur, informe que la mise à disposition d'un agent communautaire, responsable urbanisme, à hauteur de 30 % de son temps de travail, a été prévue par décision du Bureau Communautaire du 10 juin 2010. Cet agent, attaché territorial, ayant mis fin à ses fonctions au sein de l'EPCI, sa mise à disposition auprès du SCOT est devenue sans objet.
  - II. Mise à disposition individuelle d'un agent communautaire vers la Ville Centre

Dans l'attente de la définition des modalités d'organisation du service Enfance à la rentrée de septembre 2018, le rapporteur propose de mettre à disposition un agent administratif du service Enfance à la Ville de BEAUNE, sur des missions d'accueil, du 30 avril 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018, avec une possible reconduction. Cet agent a occupé ce poste antérieurement.

Le tableau joint en annexe intègre ces ajustements.

## LE BUREAU DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la fin de mise à disposition d'un agent communautaire à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018,
- APPROUVE la proposition présentée par le rapporteur à compter du 30 avril 2018 jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2018,
- AUTORISE le Président à signer les conventions à venir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme, LE PRESIDENT

pour le PRESIDENT et par délégation Le Directeur Général des Services

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CHAGNY NOLAY

Jean-François PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

| Nom - Prénom                             | Taux d'emploi<br>global    | Grade                                            |                     | Taux d'emploi<br>mis à<br>disposition |         | Equivalent de la mise à disposition en heures annuelles estimées | Durée MAD<br>proposée∗                    | FONCTIONS<br>exercées | date de<br>décision de<br>l'organe<br>délibérant |
|------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------|
| De la CA vers la Ville de BEAUNE:        | UNE :                      |                                                  |                     | ()                                    |         |                                                                  |                                           |                       |                                                  |
| compétence justifiant la MAD             | Enfance                    |                                                  |                     |                                       |         |                                                                  |                                           |                       |                                                  |
| POIGEAULT Nathalie                       | tit<br>TC 100%<br>(1607 h) | Adjont administratif                             |                     |                                       | 100,00% |                                                                  | A compter du 30/04/18 jusqu'au 01/06/2018 | Accueil public        | du<br>30/04/2018<br>au<br>01/06/2018             |
| De la CA vers le Syndicat Mixte du SCOT: | te du SCOT :               |                                                  |                     |                                       |         |                                                                  |                                           |                       |                                                  |
| compétence justifiant la MAD             | Mise en œuvre du SC        | du SCOT of délibération BU/10/54 du 10 juin 2010 | /10/54 du 10 juin : | 2010                                  |         |                                                                  |                                           |                       |                                                  |
| BERARD Florence                          | tit<br>TC 100%             | Attaché                                          | Fin MAD             | 30.00%                                |         | 482                                                              | A compter du<br>01/01/18                  |                       | du<br>01/01/2018                                 |
|                                          | (1607 h)                   |                                                  |                     |                                       |         | 1                                                                | jusqu'au<br>28/02/2018                    |                       | au<br>31/12/2020                                 |

\* durée maximum de la mise à disposition fixée à 1 an - renouvelable deux fois par tacite reconduction pour la même période.

## MAJ 12/04/2018